

COMPTE RENDU TERRAIN

SÉBAZAC LE JEUDI 23 JUIN 2022 À 10H00

AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE DES IGUES

- Présents(es) :
- Didier BOUCHET – Municipalité de Sébazac
 - Françoise JARRIGE – Municipalité de Sébazac
 - Patrice RIVIERES – Municipalité de Sébazac
 - Patrick MAZARS – Municipalité de Sébazac
 - Sébastien BLANC – Responsable des services techniques de la commune de Sébazac
 - Emmanuel GILHODES – Chargé de missions ADASEA d'OC - CATZH
 - Lionel FABRE – Technicien rivière au Syndicat Mixte Lot Dourdou

EXPOSÉ DE LA SITUATION :

Monsieur Didier BOUCHET accueille l'ensemble des participants et rappelle le souhait de la municipalité de Sébazac d'aménager la parcelle des Igues sur laquelle 14 peupliers, devenus dangereux, avaient été coupés à l'hiver 2021-2022. Une valorisation de cet espace incluant la plantation d'arbres, la restauration du ruisseau longeant la parcelle, côté droit, et la sécurisation de la perte des Igues.



LOCALISATION DU SITE :



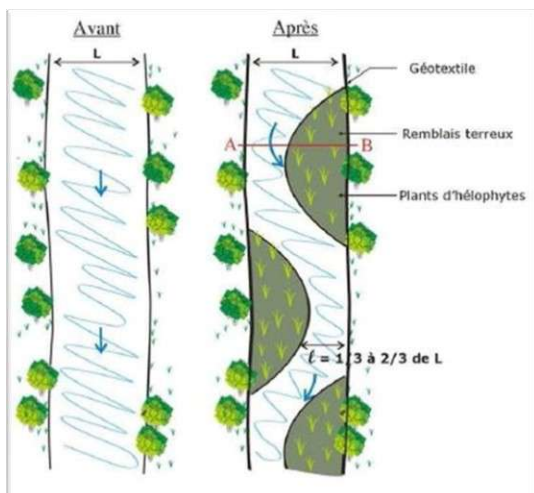
SITE DE LA PARCELLE DES IGUES :

1 PLANTATIONS D'ARBRES :

Avant toute réalisation plantations, un travail de rognage des souches ou de dessouchage des peupliers peut être mise en place, afin de limiter la formation de rejets. Une préconisation est faite sur la plantation d'arbres à ports libres et de préférence d'essences locales. L'espacement suffisant entre chaque arbre permettra un libre développement des sujets tout en limitant au maximum le travail d'entretien (pas ou peu de taille de formation). Le choix des essences pourra se faire ultérieurement (on peut toutefois citer certaines espèces écologiquement favorables telles que le tilleul, l'aulne, le saule, le chêne, le frêne ou bien l'érable). La diversité des espèces permettra de limiter les risques phytosanitaires tout en créant un espace diversifié et structurant. (Opération Hors GEMAPI – financement communal – plans via la pépinière départementale ?) – *Un travail similaire a été réalisé il y a une dizaine d'années sur l'île d'Entraygues-sur-Truyère suite à l'abattage de peupliers (une opération conjointement menée entre la commune et le syndicat de rivière).*



2 RESTAURATION/RENATURATION DU COURS D'EAU :



Dans le cadre du PPG Lot Dourdou porté par le Syndicat Mixte Lot Dourdou, un projet de renaturation et diversification du cours d'eau pourrait être envisagé.

Une analyse rapide du site permet d'observer que le ruisseau, présentant un profil rectiligne (recalibrage et déplacement du cours d'eau ?), longe perpendiculairement la limite de parcelle. Ce projet de restauration/renaturation permettrait de recréer un cours d'eau plus fonctionnel en créant divers faciès d'écoulement et des zones annexes, qui seront autant d'habitats différents pour une plus-value écologique du site. Des plantations d'hélophytes (Iris des marais, Rubanier d'eau, Carex, Roseaux, Lysimaque...) et d'arbres (Aulnes et Saules) pourraient compléter cette renaturation et être réalisées lors d'une animation scolaire avec les écoles primaires de Sébazac.

Cette opération, identifiée comme prioritaire dans le PPG

Lot-Dourdou (Action B8 : Restauration et renaturation des milieux sur les cours d'eau fortement anthropisés) pourrait bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron, la part d'autofinancement restant serait alors prise en charge par Rodez Agglomération dans le cadre de la GEMAPI.



3 SÉCURISATION DE LA PERTE DES IGUES (DU CAMBOUR ?) :

Les abords de la perte sont protégés par un grillage souple. Une remise en sécurité de ce site pourrait faire l'objet d'aménagements (grilles, passage sur le ruisseau, piège à embâcles/dégrilleur ...). Il convient toutefois d'être vigilant à l'entretien de l'ouvrage en cas d'obturation importante de la zone. (Opération Hors GEMAPI – financement communal)

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS ANNEXES :

4 Agrandissement d'une Zone humide entre la D62 et le verger :



En contrebas de la D62, un écoulement arrive depuis « le Pradal » et se perd à l'aval du verger. Une petite zone humide existe sur une petite surface entre la D62 et le verger. Des petits travaux (décaissement du terrain pour retrouver une Zone humide ou réalisation de mini-seuils sur le ruisseau) permettraient d'étendre cette zone humide et la mettre ainsi en valeur (dans une logique de l'enjeu eau et zones humides).

De plus, la Fritillaire pintade, fleur emblématique des zones humides du Causse Comtal, pousse à proximité immédiate de ce site. Aussi, l'extension de la ZH et l'amélioration des capacités hydrauliques permettraient la recolonisation presque certaine de cette plante sur la zone identifiée. **(Action PPG/GEMAPI)**

5 Décolmatage de la zone humide à l'aval du verger :



Une zone humide est présente à la fin de l'écoulement arrivant du Pradal, à l'aval de la perte des Igues. Les apports successifs de matériaux semblent avoir comblé une partie de cette zone humide. On retrouve ici un beau massif d'Orties, témoignant d'un apport excessif en matière organique.

Des travaux de « curage » superficiel pourraient être envisagés pour restaurer une partie de cette zone humide. Cette zone permettrait de jouer pleinement un rôle tampon entre le milieu terrestre et karstique (stockage des diverses matières en suspension et chimiques). **(Action PPG/GEMAPI)**

6 Création de points d'eau sous le bassin d'agrément :



Sous le bassin des Igues, la petite parcelle se trouvant entre le plan d'eau communal et l'ancienne peupleraie, une « mare » s'est colmatée de limons et colonisée par du Cresson. La réalisation de petites bassines (curage) permettrait aux amphibiens présents sur le site (grenouilles, tritons ...) et odonates (libellules) de trouver des lieux de pontes ou de croissance.

La plus-value écologique serait certaine et immédiate puisque nombre d'espèces ont déjà été rencontrée à proximité ou sur le site. La quiétude de cette zone doit être garantie et aucun accès « tout public » ne doit être positionné en son sein. **(Action PPG/GEMAPI – à confirmer avec les financeurs du PPG)**